

08152250

A 759

17 JAN. 2012

SAS HOLDING GAY

Société par Actions simplifiée

Au capital de 8.008.000 euros

Dont le siège social est à Montpellier (34070) 31, rue des Bouisettes

Immatriculée au R.C.S. de Montpellier sous le Numéro 508.662.954

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **DU 30 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze,

Le 30 décembre,

A 17 heures,

Les associés de la société HOLDING GAY, société par actions simplifiée au capital de 8.008.000 euros divisé en 8.008 actions de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société.

Il a été établi une feuille de présence, émargé par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erick GAY.

Monsieur Gilbert GAY est appelé comme scrutateur, fonction qu'il accepte.

Madame Brigitte THOMAS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean Marie MORALES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est également présent.

La feuille de présence, certifiée conforme, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 38200 actions sur les 38200 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant la totalité des actionnaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le projet de nouveaux statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée

Il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport du Président.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège de la société actuellement situé à MONTPELLIER (34070), 31 rue des Bouissettes, à MONTPELLIER (34080) 188 rue Maurice Béjart, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

« Article 3 – Siège social

Le siège social de la société est établi 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER.

Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision collective des associés prise dans les conditions fixées par l'article 24 des présents statuts. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance, la secrétaire de séance, et le scrutateur.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Erick GAY

